

Indication des ingrédients présents dans les denrées alimentaires

2001/0199(COD) - 23/04/2002

La commission a adopté le rapport de Christa KLASS (PPE-DE, D) approuvant globalement la proposition dans le cadre de la procédure de codécision (première lecture) sous réserve d'un certain nombre d'amendements. Elle indique qu'il conviendrait que l'Autorité alimentaire européenne fixe des critères scientifiques pour l'inscription de produits sur les listes d'ingrédients allergènes et qu'elle procède à leur révision à intervalles réguliers de deux ans. La commission demande par ailleurs de faire figurer le céleri et les produits à base de céleri, la moutarde et le lupin sur la liste.